

Professeur de Formation musicale - chant choral Poste à 13h – les mercredis et jeudis

Cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal

Organisme émetteur : Versailles Grand Parc

Localisation du poste : Sites de Jouy-en-Josas, de Viroflay et de Versailles.

Direction concernée

Direction culture et tourisme

Domaine d'activité

Enseignements artistiques

Service concerné

Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc

Catégorie du poste

Catégorie B

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Date limite de candidature

25/05/2025

Type de poste

Poste à temps non complet

Vos missions

Missions principales

Les missions s'exercent sous la responsabilité administrative et pédagogique de la direction de l'établissement, en référence au Schéma national d'orientation pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'enseignement artistique intercommunal et dans le respect du règlement intérieur.

- Assurer l'enseignement de la formation musicale et du chant choral, au bénéfice des élèves affectés par la direction, en relation avec les enseignants ATEAP et PEA de la discipline
- S'impliquer dans la transmission de répertoires divers en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Être garant de la cohérence des enseignements dispensés en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Favoriser la dynamique de groupe au sein de la classe ou des ateliers
- Prendre part à l'organisation des études et au suivi des élèves ainsi qu'à leur évaluation et à leur orientation
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de l'offre intercommunale au travers des actions menées avec les élèves et/ou au titre de l'activité artistique professionnelle.
- Participer activement à la vie du département « Formation musicale et Chant choral »

Missions ponctuelles

- Assurer la conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Prendre part à l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement (encadrement des élèves lors des concerts et spectacles, évaluations et auditions, participation aux réunions et groupes de travail et aux actions de formation organisés par la direction...)
- S'impliquer dans une réflexion pédagogique relative à l'enseignement de la discipline et des aux parcours d'études proposés par l'établissement
- Assurer une veille artistique et la mise à niveau de sa pratique
- Exercer une expertise sur les matériels et ouvrages pédagogiques affectés au travail de classe et/ou mis à la disposition des élèves

Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Département pédagogique « Formation musicale et chant choral » et potentiellement groupe de travail « Hors les Murs »
- Groupes de travail thématiques (préparation à l'enseignement supérieur, examens...)
- Groupes de travail avec les autres professeurs selon les projets de l'établissement et/ou de Versailles Grand Parc, collectivité employeur
- Éventuellement, participation au conseil pédagogique, au conseil d'établissement, à la commission de saison artistique intercommunale et/ou à toute autre instance de concertation mise en place par l'établissement en relation avec ses partenaires.

Votre profil

Formation

- Formation artistique supérieure
- Diplôme d'État de FM ou direction de chœur ou d'un Diplôme universitaire de musicien intervenant
- Titulaire du grade d'ATEA Principal ou inscription sur liste d'aptitude
- Vie artistique professionnelle dans le domaine concerné

Expérience

Expérience dans un poste similaire appréciée

Savoir-faire

- Capacité à instaurer et développer une relation pédagogique (en individuel et en collectif)
- Capacité à innover dans sa pédagogie
- Capacité à favoriser le parcours personnalisé des élèves
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique générale d'établissement (champs pédagogique, artistique et administratifs)

Savoir-être

- Engagement et intelligence dans la relation pédagogique
- Capacité à travailler en équipe dans des projets partagés
- Sens du service public
- Disponibilité

Conditions d'emploi

Cycle de travail

Poste au 1er septembre 2025

- de 13h d'enseignement hebdomadaire **obligatoirement les mercredis et jeudis**
- Selon planning des cours, des réunions et des manifestations publiques

Avantages

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)